

www.reseauculture21.fr

reseau**culture21**.fr

culture

reseau**culture21**.fr

UNESCO

“La culture doit être considérée comme l’ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu’elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.”

Conférence de Mexico, 1982

Textes de référence

- Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005

Droits culturels

« Le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie **par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.** »

Déclaration de Fribourg, article 2

« (...) Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Article de la déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, 2001

Textes de référence

- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948
- Pactes internationaux relatif aux droits politiques, économiques, sociaux et culturels, Nations Unies, 1976
- Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007

Liberté culturelle

« La liberté culturelle est la faculté donnée aux individus de vivre et d'être ce qu'ils choisissent. »

Rapport mondial sur le développement humain, 2004

Texte de référence

- « La liberté culturelle dans un monde diversifié » – Rapport mondial sur le développement humain, 2004

Développement durable

Sustainable development **durable ou soutenable ?**

Développement durable

« Le développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

« Notre avenir à tous », Rapport Brundtland, 1987

Dates de référence

- « Notre avenir à tous », Rapport Brundtland, 1987
- Sommet de la terre de Rio, 1992
- Sommet de la terre de Johannesburg, 2002

Le cadre de référence national pour les projets territoriaux et Agenda 21 locaux

5 finalités

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5 éléments déterminants

1. La stratégie d'amélioration continue
2. La participation
3. L'organisation du pilotage
4. La transversalité des approches
5. L'évaluation partagée

Les étapes clés d'un Agenda 21

1. Impulser la démarche
2. Organiser le pilotage
3. Former et mobiliser les équipes
4. Être exemplaire en interne
5. Sensibiliser les partenaires et les citoyens
6. Organiser la concertation
7. Réaliser un diagnostic partagé
8. Définir les axes stratégiques
9. Élaborer le programme d'actions
10. Mesurer les résultats

L'Agenda 21 de la culture

L'Agenda 21 de la culture

- Un texte adopté en 2004 à Barcelone par CGLU
- Plus de 350 collectivités dans le monde
- La proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles
- 67 articles : principes, engagements et recommandations
- Fondé sur l'idée de la culture comme 4^e pilier
- Analyse synthétique
 - Diversité culturelle
 - Démocratie participative
 - Transversalité

L'Agenda 21 de la culture et la diversité culturelle

- Difficultés en France/concept républicain
- Modèle historique des politiques culturelles françaises et résistance des acteurs culturels
- Changement de posture
 - passer du « public » aux « personnes »
 - de « l'accès à la culture » aux « droits culturels »
- L'interculturalité
 - une 3^e voix au delà du multiculturalisme et de l'assimilation
 - Passer d'une volonté d'intégration à la cohésion

L'Agenda 21 de la culture et la démocratie participative

- Progrès de la démarche, méthodologie
 - Apport des Agenda 21 locaux
 - Vers une généralisation de la méthode ?
- Sortir du face à face entre les professionnels et les élus
 - Replacer le citoyen au centre des politiques
 - Implication dans la conception, la gestion, la mise en œuvre et l'évaluation
 - Accompagnement et expertise professionnelle indispensables
 - Modalités et règles du jeu
- Nouvelle gouvernance
 - Équivalence et intelligence collective
 - Processus

L'Agenda 21 de la culture et la transversalité

- Décloisonnement au sein du secteur et entre secteurs
- Une perspective culturelle dans toutes les politiques
 - L'expérience des politiques de la ville, des Parcs Naturels Régionaux, des Nouveaux Territoires de l'Art...
 - Vaincre les résistances à protéger son pré carré
 - Développer de l'horizontalité dans un monde vertical
- Emploi, santé, social, éducation, transport, économie, aménagement, urbanisme...
- Leadership politique
- Coopération territoriale

L'Agenda 21 de la culture

S'engager dans la démarche

- Reconnaissance d'un cadre de travail pertinent et opérationnel
- Donner un nouveau souffle à son Agenda 21
- Du temps et de la méthodologie
 - Diagnostic et concertation
 - Définition du projet
- Des outils d'accompagnement
 - Commission culture de CGLU
 - Reseaculture21.fr

L'Agenda 21 de la culture

Expériences en France

- Différentes échelles de collectivités
Villes, départements, régions, pays, intercommunalités
- Spécificités des petits territoires et des grands territoires
- Transposition pour les structures culturelles
- Collectivités françaises inscrites sur les listes de CGLU
- Observation des processus – work in progress
- Focus sur Angers, Quimper, Pays de Pontivy, Saint-Denis, Roubaix, Lille, Toulouse, Lyon, Nantes, Aubagne, Bayonne, Gironde, Nord...

L'Agenda 21 de la culture

Conseils sur la mise en œuvre locale

- Stratégie culturelle locale
 - Mission, objectifs, actions, évaluation
- Charte des droits et responsabilités culturelles
 - Médiateur pour le respect de la charte
- Conseil de la culture
 - Consultatif
 - Prise de décision à caractère exécutif
- Évaluation de l'impact culturel
 - Dans tous processus d'élaboration de politiques et de programmes

www.reseauculture21.fr

reseau**culture21**.fr